



## Salarié(e)s du Caoutchouc Pénibilité au travail : votre santé, leur mépris !

L'agenda social de la branche Caoutchouc, fixé paritaire en début d'année, prévoyait, parmi d'autres thèmes, la reconnaissance de la pénibilité au travail.

Pour les Organisations Syndicales, comme pour les entreprises, cette négociation devait être l'occasion de reconnaître la pénibilité au travail pour les salarié(e)s du Caoutchouc, d'identifier les critères inhérents à leur métier, et de mettre en place des actions concrètes en matière de prévention, de compensation et de réparation.

Depuis le mois de mars, plusieurs réunions ont eu lieu durant lesquelles Elanova, Organisation patronale principale du Caoutchouc, s'arc-boute sur les sujets de compensation et de réparation et n'entend négocier que sur la prévention qui, soit dit en passant, est de la seule responsabilité de l'employeur, par son intégration dans le fonctionnement général de l'entreprise, afin de protéger la santé et la sécurité des travailleurs.

Par ce postulat, la chambre patronale, mandatée par l'ensemble des employeurs du Caoutchouc, nie toute existence de pénibilité au travail subie par les travailleurs(se)s, ainsi que ses conséquences.

Les Organisations syndicales n'ont pas pu exprimer leurs propositions et leurs revendications puisque Elanova a décrété une fin de non-recevoir, se rendant coupable de déloyauté dans la négociation, au regard du code du Travail.

Les salariés doivent pouvoir bénéficier de dispositions liées à la réalité de leur métier. Un accord de branche est nécessaire, et les Organisations syndicales s'indignent que le sujet de la reconnaissance de la pénibilité au travail soit bâclé, à l'heure où l'âge de départ à la retraite à 64 ans est lui-même indécent dans notre industrie.

La chambre patronale du Caoutchouc se décharge « volontairement » de sa responsabilité et laisse les employeurs négocier entreprise/entreprise refusant ainsi d'avoir un socle de négociation dans la branche du Caoutchouc.

Que deviennent les salariés d'entreprises dans lesquelles aucune Organisation syndicale n'est présente ?

**CETTE POSTURE DELOYALE EST INACCEPTABLE TANT SUR LE FOND QUE SUR LA FORME.**

**Les Organisations syndicales de la branche (CFDT, CFE-CGC, CGT, FO, SUD) :**

- **dénoncent la déloyauté de la chambre patronale et des entreprises du Caoutchouc**
- **interpellent la Direction Générale du Travail afin de faire cesser cette situation**
- **appellent les représentants du personnel à dénoncer cette situation dans leur entreprise**